



Résidence fiscale et rattachement caisse de retraite

Par **Optimiste061**, le **03/04/2021 à 19:19**

Bonjour,
Je vous expose rapidement ma situation pour comprendre :
Je suis en situation de [divorce](#), je suis revenue dans ma région natale et j'habite dans le logement des parents qui sont actuellement à l'étranger, et ce depuis le début de la pandémie.
Je n'ai pas eu les moyens de louer un appartement (paiement des frais d'agence, etc..), mes parents m'ont loué leur résidence principale.
J'ai un bail en bon et dû forme et leur paye un loyer, moindre que celui du marché mais un loyer tout de même.
Dans quelle mesure mon ex-mari peut-il me "dénoncer" aux impôts ? C'est la menace qu'il profère.
Est-ce que cela veut dire que mes parents n'ont plus de résidence principale et peuvent-ils percevoir encore leur retraite ? Lien entre impôts et caisse de retraite ?
Je vous remercie pour toute réponse qui me permettra d'y voir un peu plus clair

Par **Visiteur**, le **03/04/2021 à 19:27**

Bonsoir
Non, cela n'a aucun rapport. Vos parents comme tout le monde, peuvent habiter où bon leur semble.
Une dénonciation aux impôts nécessite qu'il y ait eu fraude ou tricherie...
Est-ce le cas.?

Par **Optimiste061**, le **03/04/2021 à 20:35**

Merci pour vos réponses,
Depuis que je suis installée chez eux, nous avons établi le bail,

en revanche, mais je n'ai pas eu l'occasion de signaler mon lieu de résidence aux impôts.
Une feuille pré-remplie est arrivée par courrier pour demander cette information : qui est occupant du logement pour le calcul / envoi de la taxe d'habitation.
Si je me déclare comme occupante du logement, mes parents "perdent" leur résidence principale, je deviens la personne habitant le logement et eux perdent ce statut.
D'où ma question sur la répercussion de cette information auprès des impôts pour ne pas - en effet domino - entraîner une suspension de leurs revenus.
Mon ex-mari connaît mon lieu de résidence, ce sont des informations qui figurent dans le dossier de divorce présenté au JAF, il sait que c'est le logement de mes parents, et il menace de me signaler aux impôts pour qu'ils fassent des recherches.
Est-ce que ce genre de "signalements / délations" sont courantes, permises, prises au sérieux ? Je ne m'y connais pas du tout dans ce domaine ...
Encore merci pour votre temps,

Par **Visiteur**, le **03/04/2021 à 21:39**

Vos parents sont retraités et la pension de retraite n'est pas liée à leur résidence. Ils peuvent habiter où ils veulent, être propriétaires, locataires, à l'hôtel ou à l'ehpad.
Ils signaleront leur nouvelle adresse à leurs caisses et mentionneront leur nouvelle adresse lors de la validation de leur prochaine déclaration de revenus.
Si vous payez un loyer, c'est effectivement un revenu foncier pour eux, qu'il déclareront de préférence (formulaire n° 2042) dans le cadre 4 "Revenus fonciers" (case 4BE).